

038 Mettre à profit le pouvoir de l'UICN : favoriser la synergie pour une transition énergétique à zéro émission nette, positive pour la nature et juste

CONSTATANT les températures mondiales record atteintes en 2024, la meilleure estimation de l'Organisation météorologique mondiale concernant le réchauffement planétaire en 2024, comprise entre 1,34 et 1,41 °C, ainsi que les conséquences de plus en plus graves du changement climatique d'origine humaine sur la nature, les populations et notre planète, tel qu'en témoignent les meilleures données scientifiques disponibles ;

SOULIGNANT la nécessité pour les Parties de préparer, mettre à jour, communiquer et maintenir en amont de la COP30 leurs contributions déterminées au niveau national prévues au titre de l'Accord de Paris sur le climat, en y incluant des objectifs ambitieux de réduction des émissions couvrant l'ensemble de l'économie, alignés sur la limitation du réchauffement à 1,5 °C, et en explorant les synergies avec les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT les conclusions de l'atelier conjoint de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui indiquent que les crises du climat et de la biodiversité sont interconnectées et nécessitent des solutions synergiques assorties de changements systémiques ;

RAPPELANT la Résolution 7.114 *Solutions intégrées pour faire face au changement climatique et aux crises qui frappent la biodiversité* (Marseille, 2020) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Déclaration commune de la COP28 sur le climat, la nature et les peuples, portée par les présidences des Conventions de Rio lors de la Conférence des Parties (COP) ;

NOTANT EN OUTRE l'importance critique du renforcement des liens entre les Conventions de Rio et les autres mécanismes internationaux pertinents ;

RAPPELANT la Stratégie de l'UICN pour la jeunesse, la Stratégie autodéterminée des peuples autochtones, la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'autres stratégies pertinentes ; et RECONNAISSANT le rôle vital des acteurs de la société civile dans l'action en faveur du climat, de la nature et de la transition énergétique, constatant que ces actions doivent être justes, équitables et fondées sur les droits ;

RECONNAISSANT l'urgence qu'il y a pour le monde à progresser vers une transition énergétique à zéro émission nette, positive pour la nature et juste, qui soit démocratique et respectueuse des limites planétaires et des droits humains, afin d'accélérer l'action dans ce sens ;

RECONNAISSANT que les efforts déployés à l'échelle mondiale restent insuffisants et que le monde n'est pas sur la bonne trajectoire pour limiter la hausse du réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ni pour stopper et inverser la perte de biodiversité à l'horizon 2030 ;

RECONNAISSANT la nécessité d'intégrer les principes de justice climatique, de redistribution et de souveraineté sur les ressources au cœur de la transition énergétique ;

PRENANT NOTE des inégalités notables dans les modes de consommation énergétique, à la fois entre les pays et les régions mais aussi à l'intérieur de ceux-ci, et reconnaissant la nécessité de réduire les niveaux de consommation excessifs et non durables ; et

NOTANT ÉGALEMENT l'importance des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources limitées ; assurer une cohérence dans les politiques publiques pour le climat et la biodiversité ; promouvoir les dialogues entre les parties intéressées pour atteindre ces objectifs ; accélérer les mécanismes de mise en œuvre ; et faciliter la coopération internationale et la mobilisation des ressources, entre autres avantages ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général, aux Membres, aux Commissions et aux composantes concernées de :

a. promouvoir des trajectoires crédibles et durables à zéro émission nette de gaz à effet de serre qui permettent des actions publiques et privées ;

b. chercher à surmonter les obstacles systémiques afin d'obtenir des résultats à zéro émission nette qui soient efficaces et positifs pour la nature ;

c. promouvoir le Positif pour la nature, en appui aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, conformément à la définition consensuelle qui précise qu'il s'agit de « mettre un terme et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 par rapport à 2020 et atteindre un rétablissement complet d'ici 2050 », avec la contribution des secteurs public et privé ;

d. appeler à identifier les domaines existants et émergents de collaboration afin de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio en faveur d'une transition énergétique à zéro émission nette, positive pour la nature, juste et équitable ; et

e. prier instamment le secteur privé et les acteurs concernés de renforcer l'intégrité et l'alignement de leurs objectifs de zéro émission nette sur le seuil de 1,5 °C.

2. DEMANDE au Directeur général de travailler avec les Membres de l'UICN et les Commissions pour :

a. plaider en faveur d'une transition énergétique juste qui respecte la protection de la biodiversité et les droits des peuples autochtones ainsi que ceux des communautés locales ;

b. veiller à la mise en place de garanties environnementales et sociales obligatoires, avec une participation publique effective et le plein respect des mécanismes de consentement préalable, libre et éclairé – y compris du droit des peuples autochtones à refuser de donner leur consentement –, ainsi qu'à la protection des défenseurs des droits humains liés à l'environnement, à toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures liées à la transition ;

c. élaborer des orientations et bonnes pratiques relatives aux pratiques énergétiques durables qui réduisent les conséquences sociales et environnementales négatives, en mentionnant tout particulièrement les conceptions et activités sans danger pour la nature, l'implantation des infrastructures et les activités minières ainsi qu'en incluant la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, des organisations de la société civile et d'autres acteurs concernés et, lorsque cela est possible, qui entraînent un gain net concret de biodiversité ;

d. encourager l'utilisation des évaluations stratégiques environnementales de prévention pour guider le choix des sites de développement lié à l'énergie ainsi que le respect de la hiérarchie d'atténuation, conformément aux bonnes pratiques relatives aux conceptions et aux activités sans danger pour la nature, ainsi que l'inclusion des évaluations des impacts sociaux et environnementaux comme des composantes obligatoires du processus d'approbation des projets liés aux énergies renouvelables et à l'exploitation critique des ressources minérales et minières ;

e. promouvoir la mise en œuvre de mécanismes équitables de partage des bénéfices ;

f. soutenir les initiatives de renforcement des capacités et les possibilités de financement pour aider les peuples autochtones et les communautés locales à prendre part aux pratiques énergétiques durables et aux efforts de conservation ;

ALT [g. soutenir la mise en œuvre des objectifs collectifs convenus dans le cadre du premier bilan mondial au titre de l'Accord de Paris, y compris la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de dioxyde de carbone d'ici à 2050

conformément à la science, et l'amélioration des efforts en vue de stopper et d'inverser la déforestation et la dégradation des forêts à l'horizon 2030] ;

g. mettre au point une analyse et une évaluation sur les lacunes en matière de gouvernance dans les cadres internationaux existants relatifs à l'approvisionnement en combustibles fossiles et aux transitions justes, ainsi que sur la pertinence, l'importance et la complémentarité de l'initiative du Traité de non-prolifération des combustibles fossiles et présenter ses conclusions aux Membres de l'UICN pour examen ; et

h. promouvoir l'application volontaire ou obligatoire des cadres de divulgation pour que les entreprises rendent compte de leurs impacts et de leurs liens de dépendance à la nature ainsi que l'élaboration d'objectifs fondés sur la science pour le climat et la nature.